



UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

« HOUARI BOUMEDDIENE »

U.S.T.H.B



# Analyse démographique

LICENCE 2 en géographie et aménagement de territoire-SEMESTRE 3

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015/2016

Mme : HAMALI . K

## II- LES PHÉNOMÈNES DÉMOGRAPHIQUES

**rappel:**

la démographie, c'est l'étude des phénomènes démographiques sachant qu'un phénomène démographique se manifeste par un événement démographique.

Exemples :

**Événement démographique :** naissance - décès - mariage - divorce

**Phénomène démographique:** Fécondité, Natalité - Mortalité - Nuptialité - Divortialité

## Nuptialité vs Divortialité

**La nuptialité et Divortialité :** constituent des phénomènes démographiques de la plus haute importance.

L'attitude de la population à l'égard du mariage, les dissolutions d'union, et les remariages sont conséquents de tout un ensemble de causes socio-économiques, jouent un rôle déterminant sur l'exposition au risque de grossesse et donc sur le niveau de la fécondité. Il s'agit essentiellement de **la nuptialité** et de l'activité sexuelle.

➤ **l'évolution de l'état matrimonial (conjugal)** d'un individu est sa position par rapport au mariage ou union, à une date donnée.

➤ L'individu peut être célibataire, en union, divorcé ou veuf.

**Taux Brut de Nuptialité (%)** : C'est l'indice le plus élémentaire de mesure de la nuptialité. Il indique le nombre de mariages par 1000 personnes de la population totale durant une année donnée.

Ce taux est calculé en rapportant les mariages (M) de l'année à la population moyenne de la même année,

$$\text{TBN} = (\text{nb. Mariages} / \text{population moyenne}) * 1000$$

**Taux Brut de Divortialité(%)** : indique le nombre de divorces par 1000 personnes durant une année donnée.

Ce taux est établi en fonction du nombre de divorces et non pas du nombre de divorcés.

$$\text{TBD} = (\text{nombre de divorces} / \text{population moyenne}) * 1000$$

## **Les indicateurs de nuptialité sélectionnés pour le suivi de la politique de population**

Les indicateurs de nuptialité jugés plus pertinents pour procéder à l'évaluation et au suivi de la politique de population sont les suivants :

- **Répartition de la population selon l'état matrimonial ;**
- **Age moyen au premier mariage ;**
- **Taux de célibat définitif ;**
- **Taux de divorce ;**
- **Taux de veuvage ;**
- **Taux de remariage ;**
- **Taux de polygamie.**

## **1- Répartition de la population selon l'état matrimonial**

C'est la population en pourcentage de célibataires, mariés, divorcés et veufs dans la population totale âgée de 15 ans et plus à un instant donné.

**2- Taux de célibat définitif :** est la proportion de personnes encore célibataires à l'âge de 50 ans.

**3- Age moyen au premier mariage :** est défini comme étant l'âge moyen auquel un individu peut contracter son premier mariage.

- **Taux de divorce (en %)** : rapport des divorces durant une année aux mariages enregistrés durant cette année

**TD= (nombre de divorces/ nombre de mariages ) \* 100**

**Taux de veuvage** : indique le nombre de veufs par 1000 personnes durant une année donnée.

**TV = (nombre de Veufs/ population moyenne) \* 1000**

**Taux de remariage** : est le nombre de remariages (c'est à dire à partir du deuxième) par 1000 personnes alors divorcées ou veuves.

$$\text{TR} = (\text{nombre de remariages} / \text{population divorcées ou veuves}) * 100$$

### Polygamie

L'union polygame désigne le fait pour une femme mariée d'être une coépouse.

La polygamie est évaluée par la proportion de femmes mariées en union polygame, calculée en rapportant le nombre de femmes mariées en union polygame sur l'ensemble des femmes mariées pendant une année donnée.

$$\text{TPG} = (\text{nombre de femmes mariées en union polygame} / \text{population féminine mariées}) * 100$$

## **Niveaux et tendances des indicateurs de nuptialité**

### **1-Répartition de la population selon l'état matrimonial**

Les données sur la répartition de la population par état matrimonial mettent en évidence l'importance des proportions des hommes et des femmes mariés suivies des célibataires. Autrement dit, plus d'hommes célibataires que de femmes célibataires. Ce constat est dû au décalage d'âge au premier mariage entre les deux sexes, à la surmortalité masculine, à la polygamie et à la différence de structure par âge et sexe en raison de la migration internationale qui concerne beaucoup plus les hommes que les femmes.

## **Le taux de célibat définitif**

Les données représentant les taux de célibat à 50 ans révèlent que le mariage est universel aussi bien pour les hommes que pour les femmes puisque le célibat définitif reste un état exceptionnel, particulièrement pour les femmes. Très peu de personnes restent célibataires à 50 ans. Par milieu de résidence, le taux de célibat définitif est relativement plus important en milieu urbain qu'en milieu rural surtout pour les hommes

## **L'âge moyen au premier mariage**

Le recul de l'âge au premier mariage est lié d'une part à l'allongement de la période de scolarisation, l'entrée dans la vie active, particulièrement pour les femmes, et d'autre part aux effets du développement socio-économique tels que l'augmentation du chômage ou la crise du logement.

**Le remariage** La proportion de remariage est en baisse par rapport à ce qui a été observé dans le passé. Par milieu de résidence, la fréquence des remariages est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

### **Le taux de divorce et de veuvage**

les ruptures d'union à la fois par divorce et veuvage sont légèrement supérieures en milieu urbain relativement au milieu rural

### **La polygamie**

Les proportions d'unions polygames sont identiques aussi bien milieu urbain qu'en milieu rural. Les différences régionales, par contre, sont assez significatives. L'oriental à les proportions les plus élevées,



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

MERCI POUR VOTRE ATTENTION